
Autorisation de pratiquer en tant que psychologue-psychothérapeute en formation postgrade

Liste des documents à fournir

Depuis le 01.01.2021, les psychologues-psychothérapeutes en formation postgrade doivent être au bénéfice d'une autorisation de pratique pour exercer sous la surveillance et la responsabilité d'un psychologue-psychothérapeute ou d'un médecin psychiatre dûment autorisé (art. 12 Ordonnance sur l'exercice des professions de la santé et leur surveillance RS/811.100).

Afin de pouvoir vous délivrer une autorisation de pratique, nous avons besoin d'un dossier contenant les pièces suivantes:

- [Formulaire de demande](#) dûment complété et signé ;
- Curriculum vitae actualisé en français ou en allemand ;
- Copie de votre diplôme en psychologie d'une haute école suisse accréditée, respectivement copie de l'attestation de reconnaissance de votre titre de formation étranger établie par l'instance suisse compétente [Commission des professions de la psychologie \(PsyCo\)](#) ;
- Preuve d'inscription à une formation postgraduée accréditée par l'OFSP et une date de début de formation postgrade ;
- Certificat médical récent (3 mois au plus), rédigé sur notre [formulaire officiel](#). Si le certificat médical est établi par un médecin n'exerçant pas en Suisse, il devra être obligatoirement accompagné d'une attestation de l'Autorité de surveillance compétente du pays, mentionnant que le médecin est autorisé à pratiquer la médecine ;
- Extrait du [casier judiciaire](#) récent (3 mois au plus) des pays où vous avez séjourné pendant les 3 dernières années ;
- Copie d'une pièce d'identité valable ;
- Pour les ressortissants étrangers : attestation récente (3 mois au plus) établie par les autorités sanitaires de votre pays « certificate of good standing » établissant que vous n'avez pas fait et ne faites pas l'objet de sanctions ou de mesures disciplinaires dans votre pays ;
- Preuve des [connaissances linguistiques](#) pour les personnes qui ne sont pas de langue maternelle française ou allemande ;

L'émolument pour le traitement de votre demande s'élève à Fr. 200.- (+ Fr. 8.- de droit spécial/santé). La facture vous sera envoyée avec l'autorisation de pratique. Toute démarche due à un dossier incomplet peut être facturée en plus.

Délai de traitement des dossiers: 4 à 6 semaines.